Mairie de Saint-Gervais Les Bains
50, avenue du Mont d'Arbois
74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
SAINT-GERVAIS
LES BAINS

Plan de zonage

PLAN N° 3
ECHELLE : 1/7500

PROCEDURE DU PLU
APPROBATION le : 15/11/1999

REVISION	MODIFICATION	MODIFICATION (suite)
M 1 - Partielle du 15/04/1999	M 1 - 15/03/1988	M 4 - 27/04/1994
M 2 - Totale du 15/02/2006 et complétée le 12/05/2006	M 2 - 19/04/1988	M 5 - 19/05/2004
	M 3 - 17/10/1990	

PROCEDURE DU PLU
APPROBATION le : 15/02/2006 ET COMPLETE le : 10/05/2006

REVISION	MODIFICATION	MISE A JOUR	MEC
	M 6 - 29/06/2007		
M 1 - Totale du 14/12/2011	M 1 - Simplifiée du 20/06/2012	M 1 - 22/09/2014	
	M 2 - 15/07/2013		
	M 3 - 08/06/2016		
M 2 - Totale du 09/11/2016	M 1 - Simplifiée du 13/01/2017	M 2 - 25/01/2017	M 1 - 31/08/2022
	M 2 - Simplifiée du 12/09/2018	M 3 - 31/10/2019	
	M 3 - 15/05/2021	M 4 - 31/10/2021	
		M 5 - 28/11/2021	
		M 6 - 10/11/2022	
		M 7 - 30/05/2023	
M 2 - Allégée du 14/09/2023			
M 3 - Allégée du 25/01/2023	M 4 - 11/10/2023	M 8 - 30/01/2025	

CONCEPTION

Données Cadastrales 2024 - Droit de l'Etat réservé
Source DGFiP

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Annulation de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (le Zone AUB de l'Ebaxy, la Zone Humide du camping des Dômes de Miage)
- Modification de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (le Zone AUD des Balmettes)
- Suppression des OAP (n°6 et 7) suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019
- Les emprises situées dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD 1205 sont soumises aux dispositions fixées par l'article L111-6 du code de l'urbanisme
- Secteur de risque technologique où les constructions peuvent être interdites ou soumises à des conditions spéciales (article R151-31 2° du code de l'urbanisme)
- Zone non aedificandi en raison du transfert du droit à construire effectué : L151-25 du code de l'urbanisme
- Patrimoine soumis à OAP
- Espace boisé : L151-23 du code de l'urbanisme
- Corridor écologique : L151-23 du code de l'urbanisme
- Zones humides : L151-23 du code de l'urbanisme

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Espace boisé classé : L113-1 du code de l'urbanisme
- Zone non aedificandi en application de l'article R151-31 2 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé, article L151-41 du code de l'urbanisme
- Projet de pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du code de l'urbanisme
- Pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour service public et installation d'intérêt général, L151-41 du code de l'urbanisme
- Remontées mécaniques (R151-48)
- Exploitation agricole : L111-4 du code de l'urbanisme
- Ferme fortifiée : L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment repéré au titre du patrimoine bâti : L151-19 du code de l'urbanisme

ZONES URBAINES

- UA - Centre ville à conforter dans leur vocation actuelle
- UA1 - Zone d'extension autour du chef lieu composée essentiellement de petits immeubles de logements
- UB - Zone bâtie assez dense en périphérie du centre ville
- UBh - Zone réservée aux constructions et installations liées aux activités touristiques : hôtels, restaurants, commerces, services
- UC - Hameau traditionnel et extension des hameaux
- UD - Zone urbanisée avec des habitations implantées de manière discontinue environnées d'espaces verts
- UDc1 - Zone réservée aux constructions et installations liées au camping pouvant aussi accueillir des logements
- UDc2 - Zone réservée aux constructions et installations liées au camping
- UE - Zone destinée à l'accueil d'activités économiques
- UE1 - Zone destinée à l'accueil d'activités économiques à caractère industriel
- UF - Zone réservée à l'accueil d'équipements collectifs
- UFe - Zone réservée à l'accueil d'équipements médicaux
- UFth - Zone d'équipements réservée aux constructions et installations liées au thermalisme

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AUb - Zone à urbaniser pouvant accueillir des constructions individuelles et de petits immeubles
- AUBb - Zone à urbaniser destinée au développement d'un programme mixte basé sur les activités touristiques de la station du Bettex : hôtels, résidences hôtelières, commerces, équipements, logements.
- AUd - Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'habitations et des activités hôtelières ou parahôtelières environnées d'espaces verts paysagers

ZONES NATURELLES de qualité à préserver

- A - Zone de valeur agricole à protéger
- N1 - Zone naturelle pouvant accueillir des équipements collectifs et des constructions liées aux activités agricoles ainsi que des annexes à l'habitation à usage de garage
- N1m - Zone naturelle où sont autorisées les annexes à l'habitation
- N2 - Zone naturelle pouvant accueillir des équipements collectifs et des logements de fonction liés à ces équipements
- N3 - Zone naturelle : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée pour accueillir des constructions nouvelles à usage de logements
- N4 - Zone naturelle : zone accueillant des activité de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées
- N5 - Zone naturelle : zone accueillant des activité de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées - support de l'U.T.N de l'hôtel "Refuge de Tiglion"

Hammeau de Bionnassay - 1/2000

Miage - 1/2000

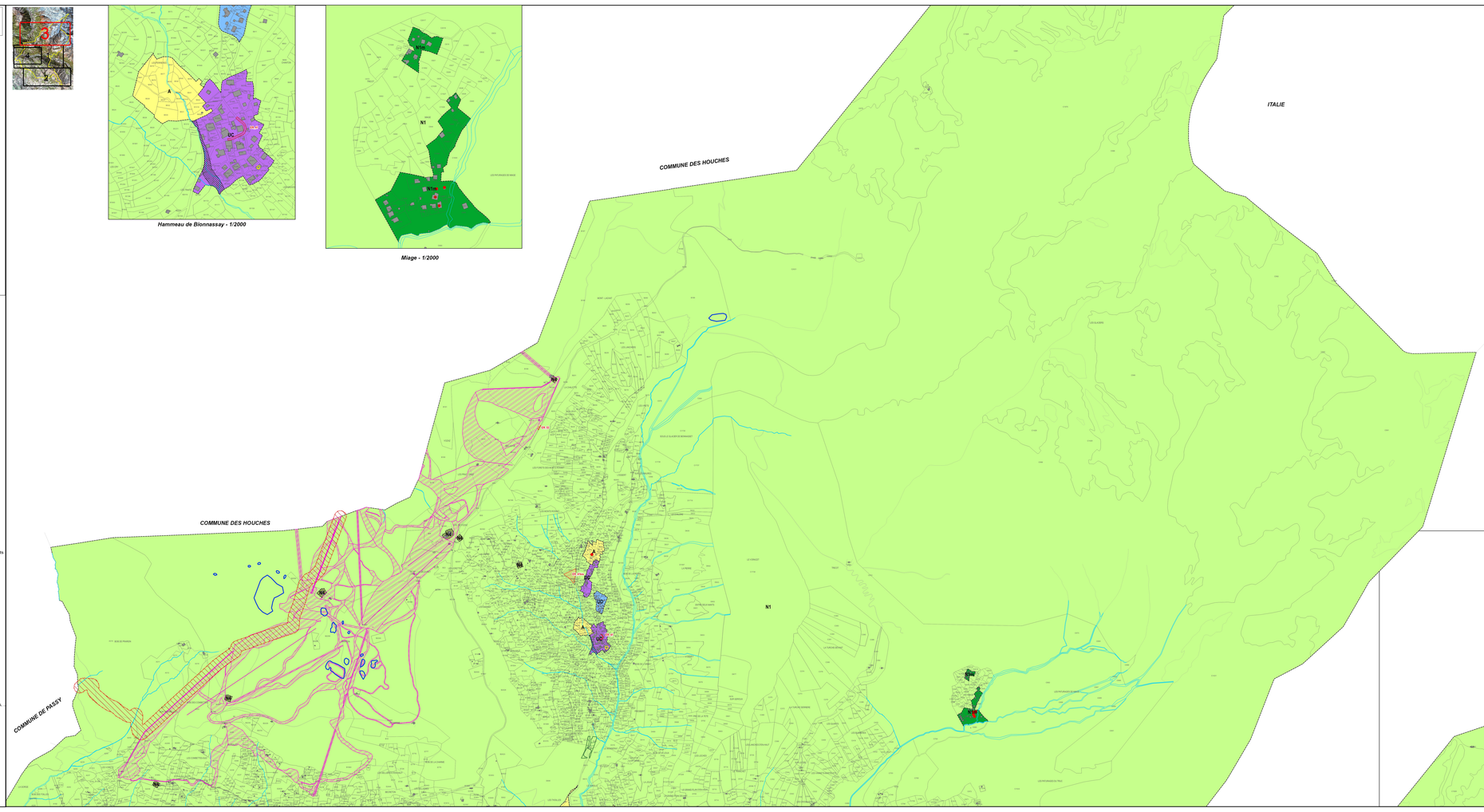

Liste des Emplacements Réservés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de la RD 1205 Plate-forme : 16m	Avenue de Chamonix	1652m²	Commune
2	Elargissement passage inférieur de la voie ferrée Plate-forme: 10m	Rue du Casino	2220m²	Commune
3	Emplacement réservé supprimé			
4	Emplacement réservé supprimé			
5	Elargissement de la RD 1205 Plate-forme : 13m	Avenue de Genève	624m²	Commune
6	Elargissement du CD 902 Plate-forme: 14m	Route de Saint Gervais	364m²	Commune
7	Agrandissement du cimetiere	Rue du Casino	973m²	Commune
8	Emplacement réservé supprimé			
8bis	Emplacement réservé supprimé			
9	Création d'une deviation reliant la RD 909 et la RD 902 Plate-forme: 10m	Du pont du diable à l'avenue de Miage en passant à l'arrêt de la patinoire	25m²	Commune
10	Emplacement réservé supprimé	Chef-Lieu - Le Chalolet	6153m²	Département
11	Regularisation et prolongement de la route du Verney Plate-forme: 4.5 à 6m	Chemin du Vernet. Chemin de la Tôle	6235m²	Commune
12	Elargissement passage Mont-Joux	Centre Bourg (Route Tour)	305m	Commune
13	Reservoir d'eau potable quartier de la Forêt	Le Bray d'en Haut	450m²	Commune
14	Création aux Pratz d'équipements publics et de loisirs	les Pratz Chemin des Tennis	1160m²	Commune
15	Emplacement réservé supprimé	de Beaulieu aux Pratz	28555m²	Commune
16	Emplacement réservé supprimé			
17	Elargissement de la route du Mont-Joly Plate-forme: 8m	Les Gerets	461m²	Commune
17ter	Emplacement réservé supprimé			
18	Emplacement réservé supprimé			
19	Elargissement de l'avenue du Mont Paccard	Le Forêt du Milieu	572m²	Commune
20	Aménagement de la rue du Bernhet et jonction sur la rue du Mont Paccard	Le Forêt du Milieu	560m²	Commune
21	Elargissement de la rue du Mont Lachat	Le Forêt Devant	77m²	Commune
22	Regularisation d'une tasus entre les deux parties de la rue du Mont Lachat	Vers la gare du TMB La Vignette	155m²	Commune
23	Création de 40 logements sociaux et de 40 logements destinés aux gendarmes	Terrain PGHM	15400m²	Commune
24	Sentier à creer Plate-forme: 3m	Plaine des Pratz	365m²	Commune
24bis	Création d'un chemin d'acces a la zone Ne - La Chaudanne Plate-forme: 3 m hors talus	La Chaudanne	275m²	Commune
25	Prolongement du chemin du Poirier Plate-forme: 5m	Le Poirier Accès au réservoir et chemin d'exploitation de la forêt	876m²	Commune
25bis	Chemin d'exploitation de la forêt Plate-forme: 5m	Le Poirier	623m²	Commune
26	Regularisation du chemin des Granges Devant d'en Bas Plate-forme: 5m	Les Granges Devant d'en Bas Chemin du Creux	481m²	Commune
28	Aménagement du carrefour de la route du Piero et du chemin du Poirier	La Grange des Bernards	79m²	Commune
29	Sentier a creer Plate-forme: 3m	Des Granges aux Marjagnes rive gauche du bonnant	552m²	Commune
30	Création de logements sociaux	Sous Bionnay Terrains THP	8066m²	Commune
31	Sentier a creer Plate-forme: 3m	Du Vivier Nord au Vivier Sud le long du Bonnant rive gauche	2070m²	Commune
32	Sentier a creer Plate-forme: 3m	Des Granges des Chattrix au Nant Blanchet	1833m²	Commune
33	Création d'une grenouillère de ski à la Planchette	La Planchette	33952m²	Commune
34	Sentier à creer Plate-forme: 3m	L'Ermey d'en Bas	581m²	Commune
35	Création d'une piste multi-usage Emprise (largeur totale) : 4m	Du Plateau de la Croix au Bettex par la piste de ski de fond puis jusqu'à Combloux	24040m²	Commune
36	Sentier a creer Plate-forme: 3m	Du Bettex vers le Mont d'Arbois	4951m²	Commune
37	Sentier à creer Plate-forme: 3m	Du Tronchet vers les Monts Rosset Derniere	2173m²	Commune
38	Création d'un parc de stationnement sous la grenouillère	Bettex (artrière télécabine du DMC)	3965m²	Commune
39	Création d'une piste de ski (à l'ouest du prince des neiges)	Le Tronchet Devant d'en Bas	334m²	Commune
40	Emplacement réservé supprimé			
41	Elargissement de la route du centre de Bionnassay Plate-forme : 4.5m	Bionnassay	57m²	Commune
41bis	Création d'un parcr de stationnement	Le Crozet	2283m²	
42	Rectification de l'acces à Nant Blanchet depuis la RD43	Intersection route de Saint Nicolas de Véroce et Chemin du Nant Blanchet	740m²	Commune
43	Réception des pistes et grenouillere aux Chatrix	Les Plans Champs	8580m²	Commune
44	Emplacement réservé supprimé			
45	Création d'un chemin d'acces à la zone UD - Les Grangettes Plate-forme : 3 m hors talus	Du chemin des Fontanette à la zone Ne des Grangettes	568m²	Commune
46	Emplacement réservé supprimé			
48	Construction d'un réservoir d'eau potable au Plateau de la Croix	La Croix Devant	1041m²	Commune
49	Emplacement réservé supprimé			
50	Extension du cimetière de Saint Nicolas	Saint Nicolas de Véroce	2491m²	Commune
51	Création de logements sociaux	Le Fayet	963m²	Commune
52	Création d'un chemin d'acces à la zone A - Les Grangettes Plate-forme: 5m hors talus	Saint Nicolas de Véroce	178m²	Commune
53	Création d'un arrêt de train et d'un quai	Bellevue	270m²	ODTA
54	Création d'un giratoire à l'intersection RD902/Route de Tague	Les Bernards d'en Haut	2921m²	Commune
55	Création d'un sentier pietonier Plate-forme : 1.5m	Du Poirier à bonnay	1350m²	Commune
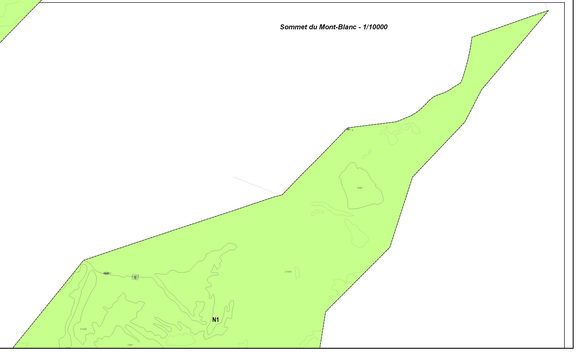
Sommet du Mont-Blanc - 1/10000